**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**MAROQUINIER : TECHNIQUES D’EXECUTION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| CODE : 53 11 02 U11 D1  |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 501** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019 ,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| MAROQUINIER : TECHNIQUES D’EXECUTIONENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION |

**1. FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et, d’une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’acquérir les connaissances techniques nécessaires à la pratique du métier de maroquinier ;
* de réaliser un article en cuir en volume, dans le respect des règles d’hygiène, de sécurité, d’ergonomie, et des règles environnementales et en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En maroquinier : techniques de base,**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles d’hygiène, de sécurité, d’ergonomie, et des règles environnementales,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

* réaliser au moins un article en cuir à plat, en identifiant et en respectant les étapes de la procédure technique :
* réaliser les gabarits,
* réaliser une coupe manuelle,
* effectuer un parage manuel,
* réaliser une piqûre plate,
* exécuter un montage de fermeture à glissière à plat,
* encoller,
* exécuter une finition de tranche avec astiquage.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’unité d’enseignement *« Maroquinier : technique de base* *»*, code n° 531101U11D1, classée dans l’enseignement secondaire inférieur de transition.

**3. ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*dans le respect des consignes données par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles d’hygiène, de sécurité, d’ergonomie et des règles environnementales,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*et en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

* de réaliser le dossier technique avec gamme de montage ;
* de réaliser la maquette ;
* de confectionner au moins un article en cuir en volume, en identifiant et en respectant les étapes de la procédure technique et des finitions.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé ;
* le niveau d’organisation et des méthodes de travail ;
* le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu ;
* le niveau d’autonomie dans la réalisation des tâches.

**4. PROGRAMME**

L’étudiant sera capable,

**4.1. Maroquinier : techniques d’exécution : technologie**

* d’identifier les différentes typologies de sacs, petite maroquinerie et accessoires ;
* d’utiliser le vocabulaire technique adéquat des pièces constituant un article (hanse, rabat, sanglon, visite, …) ;
* de lire une gamme de montage ;
* d’identifier les différents types de montage ;
* d’identifier les finitions de bords (coupé net, montage mixte, bordure à cheval, …) ;
* d’identifier les contraintes de fabrication ;
* de justifier le choix des différents types de peaux en fonction des articles à réaliser ;
* d’identifier et de caractériser les différentes doublures en cuir ou en tissu ;
* d’identifier les différents types de parages machine et les pieds correspondants ;
* d’identifier le pied presseur et/ou la machine à utiliser selon le produit à piquer.

**4.2. Maroquinier : techniques d’exécution : pratique professionnelle**

*dans le cadre d’exercices imposés d’articles en cuir en volume,*

* de préparer et de ranger le poste de travail :
	+ d’appliquer les règles d’hygiène, de sécurité, d’ergonomie et les règles environnementales …,
	+ de ranger, d’entretenir et de nettoyer le poste de travail et le matériel,
	+ de régler et d’assurer la maintenance des machines : refendeuse, pareuse, machine à coudre ;
* de réaliser les gabarits et les maquettes ;
* de réaliser les coupes manuelles ;
* de réaliser différents types de montage ;
* d’exécuter les refentes ;
* de réaliser des parages machine ;
* de réaliser les piquages ;
* d’exécuter des montages en forme de fermetures à glissière ;
* de réaliser différents types de finitions de bord (astiquage, rembord, bordure à cheval, …) ;
* de choisir, de régler et d’adapter les machines à coudre selon le travail à réaliser (pieds, table, ...) ;
* de poser des doublures en tissu ou en cuir souple ;
* de poser différents types de mécanismes de fermeture (fermoirs, boucles, aimants,…) ;
* de mettre en valeur le produit fini (mise en forme, bichonnage, …).

**4.3. Maroquinier : techniques d’exécution : atelier**

*dans le cadre de la réalisation d’articles en cuir en volume,*

*dans le respect des consignes fournies par le chargé de cours,*

* de mettre en pratique les modes opératoires et les techniques appropriés ;
* de respecter les étapes de la procédure technique ;
* d’expliquer les techniques adoptées ;
* de réaliser un dossier technique avec gamme de montage ;
* de réaliser des montages à partir de dessins techniques.

**5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les activités d’enseignement de « Maroquinier : techniques d’exécution : pratique professionnelle » et de « Maroquinier : techniques d’exécution : atelier », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

**7. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Maroquinier : techniques d’exécution : technologie | CT | B | 30 |
| Maroquinier : techniques d’exécution : pratique professionnelle | PP | L | 90 |
| Maroquinier : techniques d’exécution : atelier | PP | L | 40 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 40 |
| **Total des périodes** |  | **200** |